



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 116979

Texte de la question

Les classes de pré-apprentissage (CPA) et les classes d'initiation pré-professionnelle en alternance (CLIPA) sont sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat. Pour ces formations, le financement des moyens en enseignement peut être assuré par l'État et/ou les conseils régionaux. Il semblerait que ce financement ne soit plus assuré par l'État dès la prochaine rentrée scolaire. Si tel était le cas M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche si les conseils régionaux financeront bien les CPA et les CLIPA dans le cadre des dispositions adaptées pour le développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116979

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 969